

LETTRE CIRCULAIRE AUX SIÈGES HIÉRARCHIQUES D'ORIENT ¹

Comme il est évident, le Malin était insatiable et les ruses et complots qu'il a toujours tenté de perpétrer contre l'humanité étaient sans fin. De même qu'avant la venue du Seigneur en chair, il trompait l'homme par mille ruses, l'entraînant dans des actes étrangers et illicites – par lesquels il lui imposait une tyrannie par la force –, de même, même après, il n'a cessé de tendre des obstacles et des pièges à ceux qui lui faisaient confiance, usant de mille tromperies et appâts. De là naquirent les Simons et les Marcions, les Montanus et les Mani, la lutte hétéroclite et multiforme contre Dieu parmi les hérésies. C'est pourquoi Arius, Macédonius, Nestorius, Eutychus avec Dioscore, et le reste de la foule impie, furent condamnés. Sept conciles œcuméniques furent convoqués contre eux, et des groupes d'hommes pieux et dévoués furent rassemblés de tous les pays. Par la puissance de l'Esprit (cf. Éph 6,17), ils arrachèrent les mauvaises herbes semées d'elles-mêmes et préparèrent le terrain de l'Église à croître dans la pureté.

Mais après que ces impies eurent été chassés et relégués au silence et à l'oubli, les pieux commencèrent à nourrir l'espoir profond qu'aucun nouvel inventeur d'impiétés ne surgirait, car les pensées de tous ceux que le méchant avait tentés se retourneraient contre lui. Et, bien sûr, aucun protecteur ni intercesseur ne se lèverait pour ceux qui avaient déjà reçu la condamnation du concile, ce qui empêcherait la chute et le sort funeste des instigateurs et de ceux qui avaient tenté de les imiter. C'est dans de tels espoirs que résidait aussi l'esprit pieux, surtout en ce qui concerne la cité royale, où, avec l'aide de Dieu, s'accomplissent des choses qu'on ne pouvait même pas espérer, et où de nombreuses langues, ayant dédaigné l'abomination d'antan, ont appris à chanter avec nous le Créateur et le Faiseur commun à tous, lorsque la reine, comme du haut d'un lieu exalté, faisant jaillir les sources de l'Orthodoxie et répandant jusqu'aux confins de l'univers (voir Ps 19,5; Rom 10,18) de purs flots de piété, remplit, tels des mers, de dogmes les âmes qui s'y trouvent, lesquelles, longtemps desséchées par les flammes de l'impiété ou le service obstiné (cf. Col 2,23) et devenues une terre désertique et aride, comme si, ayant reçu la pluie de l'enseignement, elles fleurissaient et portaient du fruit dans le champ du Christ. Pour les habitants d'Arménie, endurcis par l'impiété des Jacobites et insolents dans leur attitude envers la véritable prédication de la piété – à savoir celle pour laquelle le concile populaire et saint de nos pères s'est réuni à Calcidon – avec l'aide de

Grâce à vos prières, nous avons trouvé la force d'abandonner une si grande erreur; et aujourd'hui, dans la pureté et l'orthodoxie, le ministère chrétien arménien accomplit sa destinée, abhorrant Eutychus, Sévère, Dioscore, la piété «lapidatrice» de Pierre, Julien d'Halicarnasse et toute leur vaste diaspora, les condamnant, comme l'Église catholique, aux chaînes incassables de l'anathème.

Mais même le peuple bulgare, barbare et hostile au Christ, a été enclin à une telle humilité et à une telle connaissance de Dieu qu'après avoir abandonné les orgies démoniaques de ses ancêtres et les erreurs de la superstition païenne, il s'est, contre toute attente, converti à la foi chrétienne.

Mais – hélas ! cette intention maléfique et les ruses du calomniateur et de l'athée ! Car un tel récit, qui est le thème de l'Évangile, devient une source de tristesse, puisque la joie et l'allégresse se sont muées en chagrin et en larmes. Car ce peuple n'avait pas encore embrassé la véritable foi chrétienne depuis deux ans, lorsque des hommes impies et vils – comment un homme pieux les appellerait-il ! – surgis des ténèbres – car ils étaient les descendants des contrées occidentales – comment raconter la suite ?! – s'abattirent sur un peuple nouvellement établi dans la piété et nouvellement organisé, tels l'éclair, un tremblement de terre ou une averse de grêle torrentielle, ou, plus exactement, tels un sanglier, le minant de ses sabots et de ses défenses (voir Psaume 80, 9-14), c'est-à-dire par des politiques viles et la perversion des dogmes – jusqu'où sont-ils allés dans leur audace ! – ils détruisirent et exterminèrent la vigne bien-aimée du Seigneur, récemment plantée. Car ils complotèrent pour les détourner et les éloigner des dogmes purs et de la foi chrétienne sans faille. D'abord, ils les réenseignèrent impiement à observer le jeûne du samedi : après tout, même la plus légère déviation peut conduire à un mépris total du dogme. Puis, ayant arraché la première semaine d'observance du Carême au Grand Carême, ils les ont entraînés vers les boissons lactées, les produits fromagers et autres

¹ La «Lettre circulaire aux sièges hiérarchiques d'Orient» fut écrite par saint Photius, patriarche de Constantinople, en 867, durant son premier patriarcat. Cet ouvrage témoigne du conflit croissant entre les Églises d'Orient et d'Occident qui précéda le Grand Schisme de 1054.

gourmandises, leur ouvrant ainsi la voie de la transgression et les égarant du droit chemin. De plus, ces prêtres, parés d'un mariage légitime, sont ceux-là mêmes qui révèlent que de nombreuses vierges sont des épouses non mariées, et que des femmes élèvent des enfants dont le père est inconnu ! – eux, en tant que «vrais prêtres de Dieu», les ont incités à les abhorrer et à les fuir, semant parmi eux les graines du manichéisme et l'ivraie (cf. Matthieu 13, 25), nuisant aux âmes qui commençaient à peine à faire germer le grain de la piété.

Mais ils n'hésitent même pas à oindre de nouveau ceux qui ont été oints par les prêtres, se faisant appeler évêques et trompant les gens en leur faisant croire que l'onction des prêtres est inutile et vaine ! A-t-on jamais entendu parler d'une telle folie que ces fous n'oseraient pas la commettre, en réoignant ceux qui sont déjà oints et en faisant des sacrements miraculeux et divins des chrétiens l'objet de vaines discussions et de ridicule public ? Voilà la sagesse des profanes ! On dit qu'il est interdit aux prêtres de chrismiser les ordonnateurs, car cela serait réservé aux évêques. D'où vient cette loi ? Qui l'a édictée ? Lequel des Apôtres ? Ou des Pères ? Et des Conciles, où et quand a-t-elle été prise ? Par qui a-t-elle été approuvée ? Est-il interdit à un prêtre de sceller avec le saint chrême ceux qui sont baptisés ? Dès lors, il s'ensuit qu'il est interdit de baptiser tout court, et même d'accomplir des rites sacrés, de peur que votre prêtre ne soit banni non pas à moitié, mais entièrement, dans les quartiers profanes ! Comment accomplir les rites sacrés sur le Corps du Seigneur et le Sang du Christ et sanctifier par eux ceux qui ont été ordonnés aux sacrements, et pourtant ne pas chrismiser ceux qui sont maintenant ordonnés ? Un prêtre baptise, conférant le Don purificateur au baptisé. Comment donc priver la purification, initiée par ce clerc, de sa protection et de son sceau ? Mais le privez-vous, lui, du sceau ? Aussi, n'autorisez-vous personne à administrer le Don ni à l'utiliser sur quiconque, de peur que votre prêtre, arborant des titres vides, ne vous fasse passer pour l'évêque et le chef de cette communauté.

Mais ce n'est pas là qu'ils ont manifesté leur folie ; s'il existe une limite au mal, ils s'y sont précipités. Car, en effet, outre les absurdités susmentionnées, ils tentèrent – ô mes intrigues perfides ! – de falsifier le Credo, pourtant sacré et inviolablement affirmé par tous les décrets conciliaires et œcuméniques, par de fausses spéculations et des ajouts, inventant avec une impudence inouïe la nouveauté que le saint Esprit procède non seulement du Père mais aussi du Fils.

Qui a jamais entendu un impie prononcer de telles paroles ? Quel serpent rusé (cf. Is 27,1) a bien pu insuffler de telles choses dans leurs cœurs ? Qui pourrait supporter que des chrétiens introduisent deux causes dans la Sainte Trinité : d'une part, le Père – pour le Fils et le saint Esprit ; d'autre part, pour le saint Esprit – le Fils ? Ils détruisent le principe de l'unité d'autorité en le réduisant au dithéisme, et ils réduisent la théologie chrétienne à une simple mythologie hellénique, traitant avec arrogance la dignité de la Trinité suprême et vivifiante.

Pourquoi donc le saint Esprit procède-t-il du Fils ? Après tout, si la procession du Père est parfaite (et elle l'est, car le Dieu parfait vient du Dieu parfait), quelle est donc cette «procession du Fils», et à quoi sert-elle ? Elle serait superflue et inutile.

De plus, si l'Esprit procède du Fils comme du Père, pourquoi le Fils n'est-il pas lui aussi engendré de l'Esprit ?

Les méchants étaient méchants en tout, en pensée comme en parole, et rien n'échappait à leur audace !

Considérons autre chose : si, au moment où l'Esprit procède du Père, son unicité se manifeste, de même que l'unicité du Fils se manifeste à sa naissance, et si l'Esprit, selon leurs dires, procède aussi du Fils, alors il s'avère que l'Esprit diffère du Père en une unicité plus grande que celle du Fils. Car le Père et le Fils ont en commun la procession de l'Esprit venant d'eux, tandis que l'Esprit a une génération distincte du Père et une génération distincte du Fils. Si l'Esprit diffère du Fils en une unicité plus grande que celle du Fils, alors le Fils serait plus proche de l'essence du Père que l'Esprit. Et ainsi, une fois encore, l'audace de Macédonius contre le saint Esprit, qui s'est insinué dans leurs actes et leur demeure, sera révélée. Autrement, si tout ce qui est commun au Père, au Fils et au saint Esprit l'est absolument (comme Dieu, Roi, Seigneur, Créateur, Tout-Puissant, Surexistant, Simple, Informel, Incorporel, Illimité, et tout le reste), et si le Père et le Fils partagent la même origine du saint Esprit à partir d'eux, alors le saint Esprit procède aussi de lui-même et serait son propre commencement, à la fois cause et effet. Même les mythes helléniques n'ont jamais conçu une telle chose !

Mais si seul le saint Esprit peut être rattaché à divers commencements, est-ce vraiment le saint Esprit seul qui a un commencement de multiples commencements ?

De plus, s'ils introduisent une nouvelle communauté entre le Père et le Fils, ils en séparent le saint Esprit. Le Père est lié au Fils par une communauté d'essence, non par aucune de leurs

propriétés; par conséquent, ils excluent le saint Esprit d'une parenté d'essence. Voyez-vous comment, sans fondement – ou plutôt, pour piéger plus facilement chacun –, ils se sont approprié le nom de chrétien ? «Le saint Esprit procède du Fils.» Où avez-vous entendu cela ? De quels évangélistes proviennent ces paroles ? À quel concile appartient cette expression blasphématoire ? Notre Seigneur et Dieu dit : «L'Esprit... qui procède du Père» (cf. Jean 15, 26), mais les pères de cette nouvelle impiété disent : «L'Esprit», disent-ils, «qui procède du Fils». Qui restera insensible aux excès d'un tel blasphème ? Il se rebelle contre les Évangiles, s'oppose aux saints conciles, contredit les bienheureux et saints Pères – le grand Athanase, Grégoire, théologien renommé, figure emblématique de l'Église, le grand Basile, source intarissable de sagesse, le véritable Jean Chrysostome. Mais que dis-je à l'un comme à l'autre ? En réalité, cette expression blasphématoire et blasphématoire contredit tous les saints prophètes, apôtres, hiérarques, martyrs, et même les paroles mêmes du Seigneur.

L'Esprit procède-t-il du Fils ? S'agit-il de la même procession que celle du Père, ou de son contraire ? Si elle est identique, pourquoi les caractéristiques spécifiques qui seules font de la Trinité une Trinité connue et vénérée comme telle ne sont-elles pas généralisées ? Si elle est opposée, ne nous apparaîtront-ils pas comme Mani et Marcion, attaquant une fois de plus le Père et le Fils avec leur langage blasphématoire ?

De plus, si le Fils est engendré du Père et que l'Esprit procède du Père et du Fils, alors, en s'élevant à deux principes, il serait inévitablement composé.

Par ailleurs, si le Fils est engendré du Père et que l'Esprit procède du Père et du Fils, en quoi cela constitue-t-il une innovation de l'Esprit ? Quelque chose de distinct de lui ne procède-t-il pas ? Ainsi, selon leur opinion impie, il n'y aurait pas trois, mais quatre hypostases, ou plutôt une multitude infinie, car la quatrième en ajouterait une autre, puis une autre encore, jusqu'à aboutir à la pluralité hellénique. On pourrait ajouter un autre point : si la procession de l'Esprit venant du Père est pleinement suffisante à l'existence, qu'apporte la procession du Fils à l'Esprit, puisque la procession du Père suffit déjà ? Car nul n'oserait qualifier quoi que ce soit d'autre dans l'existence de pleinement suffisant, puisque cette nature bienheureuse et divine est la plus éloignée de toute dualité ou composition.

De plus, si tout ce qui n'est pas commun à la Trinité toute-puissante, consubstantielle et surnaturelle appartient à l'une des trois Personnes, et si la procession de l'Esprit n'est pas commune aux Trois, alors elle est propre à l'une d'elles seulement. Oseront-ils dire que l'Esprit procède du Père ? Pourquoi alors ne jurent-ils pas de renoncer à leur «leadership mystérieux» bien-aimé et nouvellement institué ? Et qu'en est-il du Fils ? Pourquoi n'ont-ils pas immédiatement révélé leur théomachie complète, puisqu'ils ont non seulement désigné le Fils pour la procession de l'Esprit, mais aussi privé le Père de cette même procession ! En conséquence, il faut supposer que, puisqu'ils ont substitué la génération à la procession, ils inventeront des histoires selon lesquelles ce n'est pas le Fils qui est engendré du Père, mais le Père du Fils – se plaçant ainsi à la tête non seulement des athées, mais aussi des fous !

Et voyez comme leurs intentions impies et insensées sont mises à nu ! Car puisque tout ce qui est vu et dit au sujet de la Trinité toute-Sainte, consubstantielle et supra-essentielle est soit de nature générale, soit de la Personne unique de la Trinité, et que la procession de l'Esprit n'est ni générale ni, comme ils le prétendent, propre à une Personne unique, il s'ensuit – puisse-t-elle nous faire miséricorde et retourner ce blasphème contre eux ! – qu'il n'y a pas de procession de l'Esprit dans la Trinité vivifiante et parfaite.

Et l'on pourrait ajouter mille autres condamnations à ce qui a été dit contre leur opinion impie, ce que la loi de l'épître ne me permet pas de faire, et je ne le ferai pas.

Nous n'avons pas souhaité développer davantage. C'est pourquoi ce qui a été dit l'a été brièvement et en termes généraux, une réfutation détaillée et une exhortation complète étant réservées, si Dieu le veut, à l'assemblée générale.

Voici le genre de perversité que ces évêques des ténèbres – car ils se déclaraient eux-mêmes obscurs – ont instillée, parmi d'autres iniquités, dans cette jeune nation bulgare nouvellement formée. Leurs paroles nous parvinrent et nous fûmes frappés au cœur d'un coup mortel, comme si l'on voyait sous ses yeux son propre enfant déchiré et mis en pièces (cf. Dt 28,53) par les oiseaux et les bêtes. Car des travaux exténuants et des flots de sueur furent nécessaires à leur renaissance et à leur consécration, et la douleur et la misère qui suivirent furent aussi insupportables que celles de la mort. Nous pleurâmes autant de souffrance que nous fûmes remplis de joie en les voyant libérés de leur ancienne erreur. Mais si nous avons pleuré et pleurons encore ceux-ci, et si nous ne laissons «ni le sommeil à nos yeux, ni nos paupières à l'assoupissement» (voir Ps 132,4), jusqu'à ce que le malheur soit réparé, jusqu'à ce que nous les ayons établis, au mieux de nos capacités, dans la demeure du Seigneur, alors nous avons

condamné, par une décision conciliaire et divine, les nouveaux précurseurs de l'apostasie, les serviteurs de l'adversaire, les auteurs de milliers de morts, les destructeurs universels qui ont déchiré par tant de tourments ce peuple jeune et récemment confirmé dans la piété, ces trompeurs et ces combattants de Dieu : non pas en déterminant maintenant leur rejet, mais à partir des décrets conciliaires et apostoliques déjà adoptés, discernant et faisant connaître à tous la sentence prédéterminée pour eux. Car il est naturel à la nature humaine d'être moins fortifiée par les châtiments passés que d'être avertie par ceux qui sont visibles, et la confirmation de ce qui est advenu est l'accord avec ce qui a déjà été établi. C'est pourquoi nous avons déclaré bannis de toute communauté chrétienne ceux qui persistent dans leur erreur perverse.

Car le soixante-quatrième canon des Saints Apôtres, comme pour fustiger ceux qui jeûnent le samedi, stipule : «Si un clerc est trouvé en train de jeûner le dimanche ou le samedi, excepté le Samedi saint, qu'il soit déposé; s'il s'agit d'un laïc, qu'il soit excommunié.» De plus, le cinquante-cinquième canon du sixième concile œcuménique décrète : «Puisque nous avons appris que dans la ville de Rome, durant le Carême, le jeûne est pratiqué le samedi, contrairement à la tradition ecclésiastique, le saint concile décrète que dans l'Église romaine aussi, ce canon soit scrupuleusement observé : Si un clerc est trouvé en train de jeûner le dimanche ou le samedi, excepté le Samedi saint, qu'il soit déposé; s'il s'agit d'un laïc, qu'il soit excommunié.» De plus, le canon du concile de Gangra déclare ce qui suit concernant ceux qui méprisent le mariage : «Si quelqu'un juge, au sujet d'un prêtre marié, qu'il ne doit pas recevoir le sacrement lorsqu'il célèbre la liturgie, qu'il soit anathème.» Le sixième concile prend également une décision similaire à leur sujet, écrivant ce qui suit : «Puisque dans l'Église romaine, comme nous l'avons appris, il a été transmis comme règle que ceux qui sont dignes d'être ordonnés diacres ou prêtres s'engagent à ne plus communiquer avec leurs épouses, nous, suivant l'ancien canon de rigueur et d'ordre apostoliques, souhaitons que la vie commune légitime des prêtres demeure désormais inviolable, sans rompre en aucune façon leur union avec leurs épouses ni les priver de la communion mutuelle en temps voulu. Ainsi, si quelqu'un se montre digne d'être ordonné diacre ou sous-diacre, que la vie commune avec son épouse légitime ne soit en aucun cas un obstacle à son élévation à ce degré ; et qu'aucune promesse ne lui soit exigée au moment de l'ordination qu'il s'abstienne de toute communication légitime avec son épouse, afin que, de ce fait, nous ne soyons pas contraints d'insulter le mariage que Dieu a légalisé et béni de sa présence, car l'Évangile dit : «Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni» (cf. Mt 11,20; 19,6; Mc 10,9), et l'Apôtre enseigne que le mariage est honorable parmi tous «et le lit sans souillure» (cf. Hébreux 13,4), et : «Uni... à une femme ? «Ne cherchez pas le divorce» (cf. I Cor 7,27). Si quelqu'un ose, contrevenant aux règles apostoliques, priver un prêtre, c'est-à-dire un presbytre, un diacre ou un sous-diacre, de l'union avec son épouse légitime, qu'il soit déposé ; de même, si un presbytre ou un diacre répudie sa femme sous prétexte de crainte de Dieu, qu'il soit excommunié, et l'obstiné «qu'il soit déposé».

L'abolition de la première semaine et la ré-onction des onctions de ceux qui sont déjà baptisés et oints, je pense, ne nécessitent pas de canon, car le récit seul révèle l'impiété de cet acte au-delà de tout excès.

Mais s'ils n'avaient pas osé commettre les autres actes susmentionnés, leur blasphème contre le saint Esprit – ou plutôt, contre la Sainte Trinité tout entière – qui ne laisse place à rien de plus grand, aurait suffi à les exposer à mille anathèmes !

Nous, conformément à l'ancien Conformément à la coutume de l'Église, nous avons jugé juste de transmettre nos pensées et nos idées à votre Fraternité dans le Seigneur; et nous vous demandons et vous appelons à devenir promptement des compagnons dans l'œuvre de renversement de ces «chefs» impies et athées, et à ne pas dévier de l'ordre paternel que nos ancêtres nous ont légué pour nos accomplissements.

Et de notre propre initiative, avec tout notre zèle et notre empressement à choisir et à envoyer de votre part des représentants, des hommes qui vous représentent, revêtus de piété et de sainteté de pensée et de vie, afin d'extirper de l'Église la gangrène naissante de cette impiété, et ceux qui, dans leur folie, introduisent une telle semence de vice parmi le peuple nouvellement organisé et récemment établi dans la piété – de les arracher à la racine et, par un rejet général, de les livrer au feu, où ils seront soumis, descendant en enfer, comme le prophétisent les paroles du Seigneur (cf. Mt 13,30; 25,41). Car ainsi, ayant chassé l'impiété et fortifié la piété, nous nourrissons l'espoir de ramener à la foi transmise le peuple bulgare nouvellement converti et récemment éclairé. Car non seulement ce peuple a troqué son impiété passée contre la foi en Christ, mais même ce peuple dit de Rus, réputé pour sa férocité et ses effusions de sang, qui surpasse tous les autres – ceux qui, ayant réduit en esclavage leurs voisins et s'étant ainsi enorgueillis, ont levé la main contre l'Empire romain lui-même ! Mais à présent, eux aussi ont

troqué la foi païenne et impie qu'ils professaient autrefois contre la religion pure et authentique des chrétiens, se plaçant avec amour en sujets et hôtes hospitaliers, après leurs récents pillages et leur grande audace à notre égard. Et en même temps, leur ardent désir et leur zèle pour la foi les ont tellement enflammés (Paul s'exclame encore : «Béni soit Dieu à jamais !» (cf. II Cor 1,3; I P 1,3; Éph 1,3) qu'ils ont reçu un évêque et un pasteur et ont observé avec un grand zèle et une grande diligence les rites chrétiens. Ainsi, par la grâce du Dieu miséricordieux, qui désire «que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité» (cf. I Tim 2,4), leurs anciennes croyances se transforment et ils embrassent la foi chrétienne. Et si votre Fraternité, elle aussi, était touchée et se joignait à nous pour accomplir avec zèle l'extermination et le brûlage de l'ivraie, nous avons confiance, dans le Seigneur Jésus-Christ, notre vrai Dieu, que son troupeau se multipliera encore davantage et que s'accomplira ce qui a été dit : «Tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand» (Jérémie 31, 34), et que la parole des enseignements des apôtres se répandra sur toute la terre, «et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde» (cf. Ps 19,5; Rom 10,18).

Il convient donc que les délégués que Vous avez envoyés, représentant Votre personne sacrée et très sainte, soient investis des pouvoirs de Votre autorité, qui Vous ont été conférés par le saint Esprit, afin qu'ils puissent parler et agir sans entrave au nom du Siège apostolique concernant ces «chefs» et autres. Car nous avons également reçu des régions italiennes une certaine «lettre conciliaire», pleine d'accusations indicibles, que les habitants d'Italie, avec une grande condamnation et des milliers de serments, ont adressées contre leur propre évêque, afin que ni eux, si cruellement détruits et opprimés par une tyrannie si terrible, ni ceux qui méprisent les lois du sacerdoce et renversent toutes les institutions ecclésiastiques, ne soient ignorés – rumeurs qui, depuis longtemps, étaient parvenues à tous par les moines et les prêtres arrivés précipitamment de là (car il s'agissait de Basile, Zosime, Mitrophane, et d'autres encore, qui se plaignaient de cette tyrannie même et, en larmes, appelaient l'Église à se venger), et maintenant, comme je l'ai déjà dit, diverses lettres sont arrivées de là, de diverses personnes, relatant toute cette grande tragédie et ces grandes douleurs. À leur demande et suite à leur requête – car, avec des serments solennels et des appels insistants, ils ont demandé que ce document soit transmis à tous les sièges épiscopaux et apostoliques, afin qu'ils puissent l'examiner – nous avons joint à la présente lettre des copies de ce document. Ainsi, lorsque le Saint Concile œcuménique dans le Seigneur se réunira, la décision de Dieu et des canons du Concile sera confirmée par suffrage universel, et une paix profonde régnera sur l'Église du Christ.

Nous adressons cette lettre non seulement à Votre Sainteté, mais aussi aux représentants des autres sièges épiscopaux et apostoliques, dont certains sont déjà arrivés et d'autres sont attendus prochainement. Que votre Fraternité dans le Seigneur ne retienne pas vos frères plus que nécessaire par un quelconque retard ou une quelconque hésitation, sachant que toute omission inconvenante due à la lenteur n'attirera que l'omission elle-même sur le reproche. Nous avons également jugé nécessaire d'ajouter à ce qui a été écrit, afin qu'il soit permis à toute la plénitude de Votre Église d'ajouter et de compter le Saint et Œcuménique Septième Concile parmi les six Saints et Œcuméniques Conciles. Car une rumeur nous est parvenue selon laquelle certaines Églises soumises à Votre Siège apostolique comptent jusqu'à six Conciles œcuméniques et ignorent le Septième; et bien qu'elles célèbrent avec un zèle et une piété incomparables ce qui y a été confirmé, il n'est pas devenu d'usage de le proclamer dans les Églises avec les autres – bien qu'il conserve partout la même dignité. Car ce Concile a mis fin à la plus grande impiété, ayant réuni des représentants de quatre sièges épiscopaux : de Votre Siège apostolique, c'est-à-dire Alexandrie, le moine prêtre Thomas et ses compagnons étaient présents, comme chacun sait, de Jérusalem et d'Antioche, Jean et ses compagnons, et de Rome l'Ancienne, le très pieux Archiprêtre

Le prêtre Pierre et l'autre Pierre, prêtre, moine et abbé du très pur monastère de Saint-Sava, près de Rome, se réunirent avec notre Père en Dieu, le très saint et trois fois bienheureux Tarasius, archevêque de Constantinople, pour former le grand et œcuménique septième concile, qui mit solennellement fin à l'impiété des iconoclastes, ou combattants du Christ. Cependant, ses actes, depuis que les Arabes, peuple barbare et étranger, eurent pris possession des terres, furent difficiles à vous transmettre ; c'est pourquoi la plupart des habitants, bien qu'ils honorent et respectent ses coutumes, ignorent, disent-ils, qu'elles furent instituées par ce concile.

C'est pourquoi, comme nous l'avons dit, ce grand concile saint et œcuménique doit être proclamé avec les six précédents. Car ne pas le faire serait, premièrement, déshonorer l'Église du Christ, négliger un concile si important et, à ce point, rompre et détruire ses liens et sa communion ; Et deuxièmement, ouvrir les mâchoires (cf. I Sam 2,1; Ps 34,21) des iconoclastes (que vous abhorrez, je le sais bien, tout autant que les autres hérétiques), en détruisant leur

impiété non par un concile œcuménique, mais par la condamnation d'un seul trône, et en fournissant un prétexte légitime à ceux qui cherchent à tromper les esprits. Pour toutes ces raisons, nous exigeons, et en tant que frères, nous exhortons nos frères, en conseillant ce qui convient, qu'il soit compté et attribué, tant dans les documents conciliaires que dans toutes les autres histoires et études de l'Église, aux six saints conciles œcuméniques, en les plaçant après le septième. Que le Christ, notre vrai Dieu, le premier et le grand Souverain Prêtre (voir Hébreux 4,14), qui s'est volontairement offert en sacrifice pour nous et a donné son sang pour nous en expiation, accorde à votre vénérable Souverain Prêtre d'être plus fort que les tribus barbares qui attaquent de toutes parts; Qu'Il vous permette d'achever votre vie dans la paix et la sérénité; qu'Il vous accorde d'atteindre la plus grande des joies, dans une allégresse indicible (Ps 87,7), demeure de tous ceux qui jouissent, où toute douleur, tout soupir et toute tristesse ont disparu (voir Is 35,10; 51,11) : en Christ lui-même, notre vrai Dieu, à qui soient gloire et puissance pour les siècles des siècles. Amen !

Nous prions ardemment pour vous, par devoir de piété paternelle. N'oubliez pas notre modération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'K' followed by a horizontal line.